



COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 février 2019 à 21 heures 12

Le lundi 25 février 2019 à 21 heures 12, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire.

Présents : Mrs MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, BULCOURT, DELAWARDE, HOUPY, VAN VOOREN et Mmes KRAL, LUCAS, NUYTENS.

Absents : Mme LEAL

Procurations : M. LE ROY par Mme LUCAS, M. MARTINELLI par M. LESUEUR

Secrétaire de séance : Mme LUCAS

Conformément à l'article L2121-18 du Code général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

M. le Maire ouvre la séance, remercie les membres de l'assemblée pour leurs présences et aborde les points mis à l'ordre du jour.

1-Approbation du procès-verbal

Après lecture du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019 par M. le Maire, celui-ci est adopté à l'unanimité. M. le Maire invite les conseillers présents à le signer.

2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Annie LUCAS est désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'application de l'article L.2121-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

3 . Finances – approbation et validation du compte de gestion 2018 du budget principal

(délibération 2019-006)

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **Approuve** le compte de gestion concernant le budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 . Finances – approbation et validation du compte administratif 2018 du budget principal

(délibération 2019-007)

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du compte administratif en commission finance le 25 février 2019,

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Sous la présidence de M. LEFEBVRE, Maire-adjoint, le Maire étant sorti, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **Adopte** le compte administratif 2018 qui présente un excédent global cumulé de clôture de 817 320.11 € décomposé comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses de l'exercice 2018</i>	<i>752 300.83 €</i>
<i>Recettes de l'exercice 2018 (inclus reprise résultat 2017)</i>	<i>1 142 373.04 €</i>
<i>Excédent global de fonctionnement</i>	<i>390 072.21 €</i>

Section d'investissement

<i>Dépenses de l'exercice 2018 (inclus reprise résultat 2017)</i>	<i>509 805.61 €</i>
<i>Recettes de l'exercice 2018</i>	<i>937 053.51 €</i>
<i>Excédent global d'investissement</i>	<i>427 247.90 €</i>

M. Philippe LEFEBVRE invite M. Thierry MICHEL à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par le conseil.

5 . Finances – approbation et validation du compte de gestion 2018 du budget annexe

(délibération 2019-008)

Vu le compte de gestion dressé par le comptable,

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

⇒ **Approuve** le compte de gestion concernant le budget annexe du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 . Finances – approbation et validation du compte administratif 2018 du budget annexe

(délibération 2019-009)

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du compte administratif en commission finance le 25 février 2019,

Vu les documents budgétaires transmis à l'ensemble des conseillers,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE, Maire-adjoint, le Maire étant sorti, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

À l'unanimité,






⇒ **Adopte** le compte administratif 2018 qui présente un excédent global cumulé de clôture de 220 225.60 € décomposé comme suit :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses de l'exercice 2018</i>	781 169.40 €
<i>Recettes de l'exercice 2018</i>	781 169.43 €
Excédent global de fonctionnement	0.03 €
Section d'investissement	
<i>Dépenses de l'exercice 2018</i>	779 774.43 €
<i>Recettes de l'exercice 2018</i>	1 000 000.00 €
Excédent global d'investissement	220 225.57 €

M. Philippe LEFEBVRE invite M. Thierry MICHEL à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du compte administratif, par les élus.

Informations de M. le Maire

-  La région renouvelle l'opération Hauts de France propres le 22,23 et 24 mars 2019. Ce courrier sera distribué à chaque président d'association. Il serait intéressant de cibler les chemins pédestres. Il souhaiterait également une participation de la population,
-  Le portail du presbytère est en fabrication, installation probable le mois prochain,
-  Le vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai pourrait avoir lieu au presbytère afin de visiter le jardin des enfants et de constater le changement du portail,
-  M. le maire fait passer le projet modifié aux membres du conseil concernant les travaux d'aménagement de la place de l'église,
-  Le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le 25 mars, précédé d'une commission finances le 18 mars pour présentation du budget 2019.

M. le Maire n'ayant plus d'information, donne la parole aux membres de l'assemblée.

M. Lefebvre : Réunion du comité des fêtes prévue demain soir pour les festivités 2019. Regrette un manque de bénévoles,

M. Lesueur : Informe de l'organisation d'un concours photo ayant pour thème "c'est mon patrimoine", règlement sur le site internet et affichage dans les lieux habituels,

Mme Lucas : Demande si on pourrait couper l'arbre à côté du portail au presbytère,

M. Bulcourt : Demande à quoi correspond la taxe communale figurant sur nos factures électricité et qui a augmenté ces dernières années, M. le maire répond que nous allons nous renseigner. Il indique que des ampoules LED ont été installées dans plusieurs rues afin de tester leur luminosité.

M. Van Vooren : Demande s'il peut obtenir un peu de matériels et produits afin de nettoyer les tombes des soldats morts pour la France. De la peinture pour refaire les inscriptions. M. le Maire répond par l'affirmative. Demande que soient aménagés les endroits près des murs ou clôture. Il précise avoir nettoyé les plateformes à poubelles.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question de l'assemblée,

M. le Maire lève la séance à 22 heures 20

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 25 février 2019 a comporté quatre délibérations :

1	Finances – approbation et validation du compte de gestion 2018 du budget principal	délibération 2019-006
2	Finances – approbation et validation du compte administratif 2018 du budget principal	délibération 2019-007
3	Finances – approbation et validation du compte de gestion 2018 du budget annexe	délibération 2019-008
4	Finances – approbation et validation du compte administratif 2018 du budget annexe	délibération 2019-009

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL absente	
Bernard BULCOURT		Johan DELAWARDE	
Thierry HOUPY		Annyck KRAL	
Patrick LE ROY		Annie LUCAS	
Laurent MARTINELLI		Édith NUYTENS	
		Xavier VAN VOOREN	